



CONTRIBUTION FAMILIALE 2024-2025
Personnel enseignant et OGEC
de l'Enseignement Privé Catholique sous contrat
hors SJH

Document à retourner à
Saint Jean Hulst, service comptabilité
26 rue du Maréchal de Lattre, RP 833,
78008 - VERSAILLES CEDEX

avant le vendredi 20 septembre 2024

Les demandes parvenant après cette date ne seront pas prises en compte.

A – Situation et historique des enfants inscrits à Saint Jean Hulst :

NOM	Prénom	Classe à SJH en 2024-25	Année d'entrée à SJH

B - Situation au 1^{er} septembre 2023 du (des) parent (s) travaillant dans un établissement privé catholique sous contrat :

Seuls les postes à l'année peuvent être pris en compte
Joindre IMPERATIVEMENT une attestation du temps de travail de VOTRE établissement.
La réduction la plus avantageuse est appliquée.
Les différentes réductions ne se cumulent pas entre elles.

PERE

MERE

. Temps complet :

. Temps partiel (préciser) : h. sur h.

h. sur h.

. Fonction exercée :

C - Nom et adresse de l'établissement d'exercice :

A....., le septembre 2024,

Signature (s)